

<http://ec-la-cormegeaie-vendome.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article72>



La nouvelle orthographe.

- ARCHIVES - 2013-2014 -



Date de mise en ligne : dimanche 8 septembre 2013

Copyright © Ecole élémentaire La Cormegeaie - Tous droits réservés

Dans le [BO hors série n°3 du 19 juin 2008](#), horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire, p37, il est précisé que "l'orthographe révisée est la référence".

Dans le [BO spécial n°6 du 28 août 2008](#), il est précisé "Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française."

" Au cours des siècles, la langue française a largement évolué, et son orthographe a fait l'objet de plusieurs réformes.

Aujourd'hui, l'orthographe du français connaît une nouvelle évolution. En effet, les instances francophones compétentes, parmi lesquelles l'Académie française, ont proposé un nombre modéré de rectifications orthographiques.

L'emploi de la « nouvelle orthographe » n'est pas imposé, mais il est recommandé.

Ces rectifications, qui touchent environ deux-mille mots, ont pour but d'unifier la graphie de certains mots, de supprimer certaines incohérences, de clarifier des situations confuses, pour contribuer ainsi au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

Dans l'enseignement et dans la correction comme ailleurs, aucune des deux graphies -ni l'ancienne ni la nouvelle- ne peut être tenue pour fautive." (Source <http://www.orthographe-recommandee.info/>)